

LA RÉGION ACCOMPAGNE LES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES RESPONSABLES



Fleuron économique de notre territoire, la filière touristique ligérienne incarne et fait vivre notre histoire, nos traditions et notre ouverture au monde. Convaincus que son essor économique peut et doit s'opérer de manière durable et responsable, nous avons souhaité, à travers le nouveau dispositif Pays de la Loire - AGIR Tourisme [Accompagnement global des investissements responsables pour le tourisme], proposer un soutien financier optimisé vers les projets les plus engagés pour la transition écologique et pour le meilleur accueil des personnes en situation de handicap.

Encourager des pratiques respectueuses de l'environnement, favoriser le tourisme responsable et l'adaptation de nos infrastructures pour accueillir chaque individu, telles sont les ambitions de ce nouveau dispositif porté par notre collectivité, au service du « bien vivre » en Pays de la Loire et au bénéfice des générations futures.

Entreprises d'hébergement, de restauration, d'activités de loisirs, vous serez les acteurs majeurs de cette transformation : nous comptons sur votre mobilisation !

Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire

Franck Louvrier, Vice-Président de la Région des Pays de la Loire

VOUS PORTEZ UN PROJET D'INVESTISSEMENT DANS LE TOURISME ?

La Région accompagne le développement de nouveaux projets touristiques responsables, innovants et performants.

Nos objectifs

- **Soutenir les entreprises ligériennes** dans leur relance et leurs investissements, pour un tourisme plus qualitatif.
- **S'engager vers un tourisme plus responsable**, avec des offres mieux intégrées et plus engagées en faveur de la transition écologique ou de l'accueil des publics les plus fragiles.
- **Soutenir le développement de logements**, pour les saisonniers du tourisme.



VOUS ÊTES

Un **acteur privé ou public du tourisme** (hôtellerie, hôtellerie de plein air, sites de visites et de loisirs, tourisme nautique et fluvial, gastronomie d'excellence, centres et villages vacances, tourisme équestre, agritourisme et œnotourisme).



UN SOUTIEN « SUR-MESURE »

Je présente les études / diagnostics liés à mon projet

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE :

- Confiée à un cabinet d'étude [soutien possible via le dispositif Pays de la Loire Conseil]
- Ou réalisée en interne

DIAGNOSTIC « TRANSITION ÉCOLOGIQUE » :

- Appel à un prestataire spécialisé [consultants, ADT, CCI...]

Une étude de faisabilité économique est obligatoire pour tous les projets. Un diagnostic environnemental est très vivement conseillé pour tous les projets et obligatoire pour les investissements supérieurs à 500 000 €.

Je sollicite un soutien financier régional

BÉNÉFICIAIRES PRIVÉS – Prêt priorisé :

- Prêt minimal de 5 000 €, prêt régional limité au montant des prêts bancaires
- Pas de garanties et d'assurances sollicitées par la Région
- Différés de remboursement du capital : gratuits, de 1 à 3 ans selon les projets
- Remboursements possibles sur des durées de 2 à 10 ans
- Taux d'intérêt : 2,4 % TEG [susceptible d'évolution]

Je m'engage dans un projet visant un meilleur accueil des publics handicapés [au-delà des normes en vigueur], favorisant le développement du tourisme pour tous ou la transition écologique :

- Taux d'intérêt à 1,2 % TEG [susceptible d'évolution] sur les investissements engagés vers la transition écologique
- Aide complémentaire possible en subvention, liée à un prêt régional, selon engagement environnemental du projet

BÉNÉFICIAIRES PUBLICS – intervention en subventions [subventions majorées pour les projets engagés vers un meilleur accueil des publics handicapés, au-delà des normes en vigueur, le développement du tourisme associatif et social ou vers la transition écologique].

La Région ne peut pas juridiquement accorder de prêts aux collectivités.

PLUS D'INFOS SUR
LE DISPOSITIF
« PAYS DE LA LOIRE AGIR TOURISME »



[paysdelaloire.fr/
les-aides/agir-tourisme](https://paysdelaloire.fr/les-aides/agir-tourisme)

CONTACT

tourisme@paysdelaloire.fr
pour le 44-53-72 : 02 28 20 51 41
pour le 49-85 : 02 28 20 59 51

AUTRES DISPOSITIFS

**PAYS DE LA LOIRE
CONSEIL**

Pour vous accompagner
dans la réalisation de votre
étude économique.

↳ paysdelaloire.fr/conseil

**FONDS RÉGIONAL
DE GARANTIE**

Pour garantir, aux côtés
de bpfirance, vos prêts
bancaires.

↳ paysdelaloire.fr/garantie

**APPEL À PROJETS
INNOVATION
ET TRANSITIONS -
TOURISME CULTUREL**

Pour les projets associant
principalement culture et
tourisme.

↳ [paysdelaloire.fr/tourisme-
culturel-patrimonial](https://paysdelaloire.fr/tourisme-culturel-patrimonial)

**APPEL À PROJETS
HANDICAP ET
TOURISME**

Pour les projets dédiés
au meilleur accueil des
personnes en situation de
handicap

↳ [paysdelaloire.fr/
handicap-et-tourisme](https://paysdelaloire.fr/handicap-et-tourisme)

**APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT TOURISME
DE SAVOIR-FAIRE**

Pour le développement
de la visite d'entreprises,
dispositif soutenu par l'État.

↳ [paysdelaloire.fr/les-aides/
ami-tourisme-de-savoir-faire](https://paysdelaloire.fr/les-aides/ami-tourisme-de-savoir-faire)

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire
44966 Nantes cedex 9
02 28 20 50 00 — paysdelaloire.fr

